

# Convention de Participation Santé

## Centre de Gestion des Pyrénées Orientales effet au 01/01/2026



1<sup>re</sup> mutuelle des agents  
des services publics locaux

**ÊTRE UTILE EST UN BEAU MÉTIER**



# PRÉSENTATION

## LA MNT

Depuis 60 ans, la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) s'engage pour la protection sociale, la santé et le mieux-être au travail des agents territoriaux. Comme les agents des services publics locaux, elle place l'utilité au cœur de son action quotidienne et milite pour un égal accès à des soins de qualité.

**Sa raison d'être** : être aux côtés des agents territoriaux, car la MNT considère que les services publics locaux sont essentiels à la population.

**Son offre** : une protection sociale complémentaire adaptée au statut d'agent territorial, en santé et en prévoyance.

## Chiffres clés 2024

1<sup>re</sup>

mutuelle des agents  
des services publics  
locaux

1 145

délégués  
représentent les  
adhérents

+ de

1M

de personnes protégées

94

agences réparties sur  
toute la France

+ de

6M

d'euros dédiés aux aides  
sociales chaque année

Au-delà des couvertures en santé et en prévoyance, la MNT propose aux agents territoriaux **des garanties d'assurance et de nombreux services selon leur situation et leur budget**. Ses adhérents, via le Groupe VYV, ont accès à un large réseau mutualiste de soins et de services.

# PRÉSENTATION

**GROUPE VYV : MUTUALISTE, SOLIDAIRE ET PROCHE**

La MNT est la mutuelle de référence des services publics locaux du Groupe VYV.

**1<sup>er</sup> acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France**, le Groupe VYV œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun tout au long de leur vie.

Acteur engagé, le Groupe VYV innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable. Il s'affirme comme **un véritable entrepreneur du mieux-vivre**.

**10,8**

Millions de personnes protégées

Près de

**2 600**

élus parmi les adhérents

**1 200**

centres optiques et auditifs « Ecouter Voir » du réseau de soin Kalixia, partout en France

**1 700**

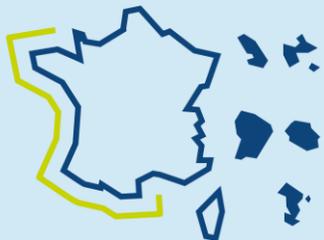
établissements de soins et d'accompagnement

**150**

centres mutualistes VYV dentaires partout en France.

**Et des structures et des services de soins et d'accompagnement**, pour accéder à un panel d'offres.

# UNE ÉQUIPE MNT



**3 responsables  
développement**  
dédiés aux employeurs



**Suivi** des pièces

contractuelles, aide à la décision,  
réunions d'informations, prise en  
main de l'extranet

**Votre responsable  
développement** prendra  
contact avec vous

**vous  
accompagner**  
dans la mise en œuvre  
opérationnelle et le suivi de  
la convention



Adresse mail dédiée :  
**conventionsantecdg66@mnt.fr**

# PROCHE DE VOUS



**Agence MNT des Pyrénées Orientales**  
9 espace Méditerranée  
66000 Perpignan

**Éclairer vos  
agents** sur le  
choix de garanties,  
les accompagner et  
suivre leur adhésion

**11**

Conseillers agences secteur  
Pyrénées - Méditerranée  
soutenus par les 45  
conseillers Sud-Ouest et les  
50 téléconseillers

**Expliquer** les bulletins  
d'adhésions électroniques  
EBA, les justificatifs, tenir les  
rdv et échanges  
téléphoniques, mails, ouvrir  
les espaces adhérent...

# Le rôle de la complémentaire santé

*Face à une dépense de santé, qui la prend en charge ?*



**Les contrats peuvent prendre en charge une partie de certains soins non remboursés**



Implants



Lentilles



« Médecines douces »

# Le rôle de la complémentaire santé

*Exemple pour une consultation à 30 €*

## Quel sera le montant du remboursement ?

	 <b>Médecin traitant secteur 1</b>
<b>Coût de la consultation</b>	<b>30 €</b>
<b>Remboursement RO - 2 € de participation forfaitaire</b>	<b>19 €</b> <b>(70 % de la BRSS<sup>(4)</sup> à 30 €)</b>
<b>Montant remboursé par la mutuelle <sup>(5)</sup></b>	<b>9 €</b> <b>(30 % de la BRSS<sup>(4)</sup> à 30 €)</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>2 €</b>

# Pourquoi intégrer la convention Santé en tant qu'employeur ?

Dispositif piloté et accompagné  
par le CDG des Pyrénées orientales



Prestations, services et tarifs négociés

Mutualisation de la convention à l'échelle  
départementale



Maitrise de l'évolution tarifaire  
sur la durée de la convention

Mise en œuvre facilitée des nouvelles  
obligations de financement de la PSC de vos  
agents



Renforcer le dialogue social et l'attractivité de  
votre collectivité

Bénéficier d'un accompagnement sur-mesure  
par la MNT au sein de votre collectivité



Référent de proximité tout au long du contrat,  
information personnalisée aux agents,  
extranet sécurisé...

Permettre aux agents de se protéger  
ou de renforcer leur couverture



Contribuer au bien-être de vos agents et à  
l'efficacité du service rendu à l'utilisateur

# Pourquoi intégrer la convention Santé en tant qu'agent ?

Tarifs négociés et maitrisés dans le temps



Participation financière de l'employeur



Cotisations très compétitives vis-à-vis des contrats individuels

Prestations de qualité et adaptées aux besoins de chacun



Réseaux de soins et tiers-payant étendus dans le département



Accès aux soins renforcés et restes-à-charges limités

Adhésion sans condition, démarches simplifiées, agence et permanences de proximité



Services et prestations d'assistance, espace sécurisé, envoi digital des prestations



Accompagnement, aides sociales et services personnalisés

# Comment la collectivité intègre la Convention?

Lettre d'intention de la collectivité  
à transmettre à la MNT  
[conventionsantecdg66@mnt.fr](mailto:conventionsantecdg66@mnt.fr)

Saisie du CST du CDG 66 ou CST de  
la collectivité

Délibération pour acter l'adhésion à  
la Convention CDG 66  
(à partir du 01/01/2026)

Envoi de la délibération  
au CDG et MNT  
[conventionsantecdg66@mnt.fr](mailto:conventionsantecdg66@mnt.fr)

Courrier d'adhésion à la  
convention à transmettre au CDG66  
[psc@cdg66.fr](mailto:psc@cdg66.fr)

Prise de contact de la MNT pour  
réunions et/ou permanences

# Quels agents peuvent adhérer ?

<b>Agents de collectivité</b>	<b>Bénéficiaires</b>
<b>Titulaires &amp; stagiaires CNRACL</b>	<b>Conjoint, partenaire de PACS, concubin (même domicile)</b>
<b>Titulaires IRCANTEC</b>	<b>Enfants de moins de 18 ans</b>
<b>Contractuels</b>	<b>Enfants de moins de 26 ans avec justificatifs (étudiants, formation, chômage...)</b>
<b>Retraités</b>	<b>Ascendants Vivant sous le toit de l'assuré</b>

# Comment les agents peuvent adhérer ?

## Conditions d'adhésion

**Aucune limite d'âge**

**Aucun questionnaire médical**

**Aucun délai de carence**

## Documents contractuels

**Bulletin d'adhésion électronique**  
(agents seuls et famille sur mêmes garanties)

**RIB pour le paiement des prestations**

**Attestations de droits CPAM pour l'ensemble des assurés**  
(ameli.fr)

**Un mandat de prélèvement complété pour le paiement des cotisations + RIB**

> Un lien par collectivité  
> Adhésion effective soit le lendemain de la signature, soit à une date choisie (en lien avec résiliation par exemple)

### **Résiliation des garanties actuelles :**

- **résiliation infra annuelle** : résiliation de son contrat à tout moment après un an d'ancienneté directement auprès de son assureur actuel

# La communication auprès des agents une fois l'adhésion de la collectivité entérinée

## Réunions d'informations

### ✓ Objectifs :

- Présenter le dispositif retenu par l'employeur
- Valoriser la participation financière mise en œuvre
- Présenter les garanties, les services et les tarifs
- Expliquer les démarches pour adhérer.

### ✓ Moyens :

- Réunions plénières pour réunir le maximum d'agents
- Lieux, dates et horaires à définir en fonction des contraintes de service,
- Réunions animées par la MNT avec un support dédié

## Permanences et rendez-vous

### ✓ Objectifs :

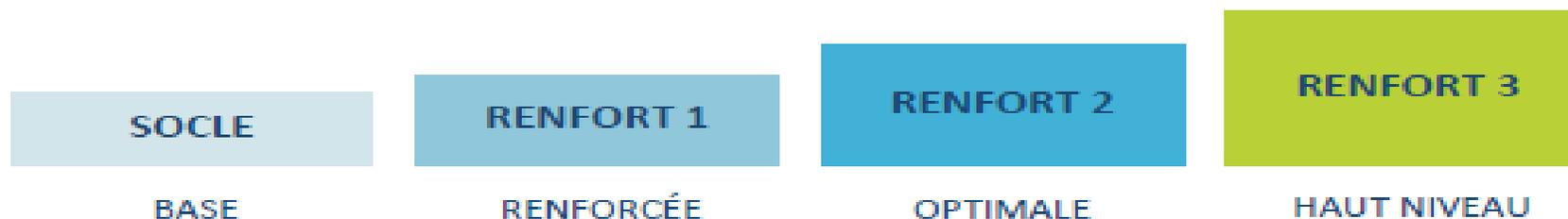
- Rendez-vous personnalisés
- Explications et comparatifs des garanties
- Modalités d'adhésion et de résiliation

### ✓ Moyens :

- Définition de lieux avec prise de rendez-vous ou accès libre en fonction des contextes
- Lieux, dates et horaires à définir en fonction des contraintes de service
- Rendez-vous téléphoniques et visio pour plus de souplesse

# LES GARANTIES ET TARIFS MENSUELS

4 NIVEAUX DE GARANTIE AU CHOIX :



Chaque formule Santé proposée est « responsable » et intègre le dispositif « 100 % Santé ».

TARIFS MENSUELS :

	SOCLE	RENFORT 1	RENFORT 2	RENFORT 3
Par Isolé	38,44 €	73,76 €	87,02 €	93,99 €
Par couple	64,12 €	123,40 €	146,07 €	157,64 €
Par famille	88,31 €	170,52 €	202,56 €	218,42 €

Renseignez-vous auprès de votre collectivité pour connaître le montant de la participation employeur. La participation de l'employeur est à déduire des montants indiqués ci-dessus.

**POUR LES ACTIFS :** les tarifs sont fixes pendant 3 ans.

**POUR LES RETRAITÉS :** les tarifs sont les mêmes que pour les actifs la 1<sup>ère</sup> année, puis ne peuvent excéder une augmentation de 25 % la 2<sup>ème</sup> année, ni 50 % la 3<sup>ème</sup> année.

# Les garanties – Hospitalisation, chirurgie, médecines douces



	Socle	Renfort 1	Renfort 2	Renfort 3
<b>Soins de ville (Secteur conventionné ou non)</b>				
Consultations et visites généralistes - Signataire OPTAM - OPTAM-Co	100 % BRSS	150 % BRSS	200 % BRSS	230 % BRSS
Consultations et visites spécialistes - Signataire OPTAM - OPTAM-Co	100 % BRSS	150 % BRSS	200 % BRSS	230 % BRSS
Consultations et visites généralistes - Non signataire OPTAM - OPTAM-Co	100 % BRSS	130 % BRSS	180 % BRSS	200 % BRSS
Consultations et visites spécialistes - Non signataire OPTAM - OPTAM-Co	100 % BRSS	130 % BRSS	180 % BRSS	200 % BRSS
Petite chirurgie et actes de spécialité - Signataire OPTAM - OPTAM-Co	100 % BRSS	150 % BRSS	200 % BRSS	230 % BRSS
Petite chirurgie et actes de spécialité - Non signataire OPTAM - OPTAM-Co	100 % BRSS	130 % BRSS	180 % BRSS	200 % BRSS
Auxiliaires médicaux	100 % BRSS	150 % BRSS	200 % BRSS	230 % BRSS
Médicaments à service médical rendu majeur ou important (Remboursés par la SS à 65 %)	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS
Médicaments à service médical rendu modéré (Remboursés par la SS à 30 %)	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS
Médicaments à service médical rendu faible (Remboursés par la SS à 15 %)	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS
Médicaments prescrits ou non et non remboursés par la Sécurité Sociale (produits inscrits à la rubrique Médicaments du VIDAL) - Par an et par bénéficiaire	Néant	100 €	150 €	175 €
Analyses de laboratoires	100 % BRSS	125 % BRSS	150 % BRSS	175 % BRSS
Petit appareillage y compris prothèses externes	100 % BRSS	150 % BRSS	200 % BRSS	230 % BRSS
Grand appareillage	100 % BRSS	200 % BRSS	300 % BRSS	350 % BRSS
Imagerie médicale et actes cliniques d'imagerie – Signataire OPTAM - OPTAM-Co	100 % BRSS	150 % BRSS	200 % BRSS	230 % BRSS
Imagerie médicale et actes cliniques d'imagerie – Non Signataire OPTAM - OPTAM-Co	100 % BRSS	130 % BRSS	180 % BRSS	200 % BRSS
Psychologue (séance réalisée dans le cadre du dispositif de la sécurité sociale "Mon Psy", après consultation d'un médecin)	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS
Transport remboursé par la SS	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS
Chiropraxie - Ostéopathie - Acupuncture - Homéopathe - Etiopathie - Diététicien - Psychologue (hors dispositif "MonPsy") - Psychomotricité - Ergothérapie - Pédiçure-Podologue - Naturopathie - Sophrologie - Micro-kinésithérapie - Reconstruction posturale méthode Mézières - Kinésiologie - Hypnose - Par an et par bénéficiaire	Néant	100 €	200 €	250 €
<b>HOSPITALISATION (Etablissement conventionné ou non) y compris Maternité et Psychiatrie</b>				
Frais de séjour	100 % BRSS	150 % BRSS	200 % BRSS	250 % BRSS
Honoraires - Signataire OPTAM - OPTAM-Co	100 % BRSS	150 % BRSS	200 % BRSS	230 % BRSS
Honoraires - Non signataire OPTAM - OPTAM-Co	100 % BRSS	130 % BRSS	180 % BRSS	200 % BRSS
Forfait journalier	100 % DE	100 % DE	100 % DE	100 % DE
Chambre particulière (hors Psychiatrie) - Par nuit et par bénéficiaire	Néant	60 €	90 €	100 €
Chambre ambulatoire	Néant	30 €	60 €	75 €
Frais d'accompagnement - Enfant de -16 ans et personne âgée de + 70 ans - Forfait par jour	Néant	25 €	55 €	65 €
Participation forfaitaire sur les actes lourds	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR

## Les + MNT

Dépassements d'honoraires médicaux et chirurgicaux dès le Renfort 1

**Chambre particulière 60 €/jour dès le Renfort 1**

Frais accompagnant enfant - 16ans jusqu'à 65€/jour

# Les garanties – dentaire



	Soce	Renfort 1	Renfort 2	Renfort 3
<b>DENTAIRE</b>				
<b>Prestations remboursées par l'Assurance Maladie</b>	Plafond annuel par bénéficiaire – Hors panier 100 % Santé : 2500 €	Plafond annuel par bénéficiaire – Hors panier 100 % Santé : 3000 €	Plafond annuel par bénéficiaire – Hors panier 100 % Santé : 3200 €	Plafond annuel par bénéficiaire – Hors panier 100 % Santé : 3500 €
Honoraires - Soins	100 % BRSS	150 % BRSS	200 % BRSS	230 % BRSS
Actes d'imagerie, de chirurgie et techniques	100 % BRSS	150 % BRSS	200 % BRSS	250 % BRSS
Traitement d'orthodontie (-16 ans)	125 % BRSS	250 % BRSS	400 % BRSS	450 % BRSS
Inlays, Onlays et Overlays	125 % BRSS	200 % BRSS	350 % BRSS	450 % BRSS
Inlays-core	125 % BRSS	200 % BRSS	350 % BRSS	450 % BRSS
<b>Prothèses dentaires</b>				
Panier de soins 100 % santé sans reste à charge (Convention Art. L 162-9 du Code de S.S)	100 % dans la limite des HLF			
Panier de soins aux tarifs maîtrisés	125 % BRSS	325 % BRSS	450 % BRSS	450 % BRSS
Panier de soins aux tarifs libres	125 % BRSS	325 % BRSS	450 % BRSS	450 % BRSS
<b>Prestations non remboursées par l'Assurance Maladie</b>				
Prothèses dentaires - Base reconstituée	Néant	300 €	550 €	650 €
Prothèses dentaires fixes transitoires - Base reconstituée	Néant	300 €	550 €	650 €
Traitement d'orthodontie - Base reconstituée - Forfait par an et par bénéficiaire	Néant	500 €	800 €	1 000 €
Parodontologie	Néant	250 €	350 €	450 €
Implantologie - Plafond annuel limité à :	Néant	500 €	900 €	1 200 €

Les + MNT



Orthodontie jusqu'à 450%

Prothèses jusqu'à 400%

Implantologie jusqu'à 1200 €/ an

Parodontologie jusqu'à 450 €

# Les garanties – Optique



**OPTIQUE** - Cette garantie s'applique aux frais exposés pour l'acquisition d'un équipement composé de deux verres et d'une monture. Par période de 2 ans et par assuré. Toutefois, pour les mineurs ou en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue, la garantie s'applique pour les frais exposés pour l'acquisition d'un équipement par période annuelle (Art. R 871-2 du Code de la Sécurité Sociale).

## Équipement 100 % santé appartenant à une classe à prise en charge renforcée - Classe A

Équipement complet	100 % dans la limite des PLV			
--------------------	------------------------------	------------------------------	------------------------------	------------------------------

## Équipement appartenant à une autre classe autre que celle à prise en charge renforcée - Classe B

Monture	40 €	90 €	100 €	100 €
Verre simple - Forfait par verre	30 €	70 €	100 €	130 €
Verre complexe - Forfait par verre	80 €	120 €	220 €	230 €
Verre très complexe - Forfait par verre	80 €	170 €	260 €	300 €
Lentilles remboursées (y compris jetables) - Forfait par an et par bénéficiaire	100 % BRSS	150 €	250 €	300 €

## Prestations non remboursées par l'Assurance Maladie

Lentilles non remboursées - Forfait par an et par bénéficiaire	Néant	150 €	250 €	300 €
Chirurgie réfractive (toute chirurgie de l'œil) par œil	Néant	200 €	400 €	600 €

## Les + MNT

**Prise en charge de l'équipement optique jusqu'à 700 €**

**Prise en charge des lentilles remboursées et non remboursées par la SS à partir du renfort 1**

**Chirurgie de l'œil jusqu'à 600 € /œil**



# Les garanties – Audioprothèse , prévention



AIDES AUDITIVES				
Equipement 100 % santé appartenant à une classe à prise en charge renforcée tel que défini réglementairement. Cette garantie comprend la prise en charge des aides auditives de classe I (avec prise en charge renforcée) dans la limite des prix fixés ou dans les Prix Limite de Vente et sous déduction du montant remboursé par la SS				
Equipement complet	100 % dans la limite des PLV			
Equipement appartenant à une autre classe autre que celles à prise en charge renforcée dans la limite de 1700 € par oreille tous les 4 ans				
Audioprothèse Classe II (plus de 20 ans)	100 % BRSS	650 €	1 000 €	1 200 €
Audioprothèse Classe II (moins de 20 ans)	100 % BRSS	650 €	750 €	800 €
Piles pour prothèses auditives	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS
PREVENTION				
Cure thermale : Honoraires et frais de séjour	100 % BRSS	100 % BRSS	100 % BRSS	200 % BRSS
Forfait pour cure thermale remboursée par la SS par an et par bénéficiaire	Néant	200 €	500 €	750 €
Densitométrie osseuse - Forfait par an et par bénéficiaire	Néant	30 €	50 €	80 €
Vaccin anti-grippe	100 % DE	100 % DE	100 % DE	100 % DE
Vaccin prescrit et non remboursé par la SS - Forfait par an et par bénéficiaire	Néant	20 €	40 €	60 €
Sevrage Tabagique - Forfait par an et par bénéficiaire	Néant	40 €	80 €	80 €
Soins à l'étranger (soins ambulatoires et hospitalisation)	Oui	Oui	Oui	Oui
Garantie d'assistance	Oui	Oui	Oui	Oui
Téléconsultation y compris le soir et le week-end	Oui	Oui	Oui	Oui

Les + MNT



Forfait jusqu'à 1200 € par oreille en fonction de l'âge

Forfait cure thermale jusqu'à 750€

Forfait pour vaccins non remboursés

# Le réseau de soins et les services inclus



## Des tarifs négociés et des équipements de qualité sans avance de frais

Pour le département des Pyrénées Orientales :

- 105 opticiens, 77 centres audio-prothésistes, 398 cabinets dentaires, 9 ostéopathes, conventionnés dans le département des Pyrénées orientales
- Tiers payant généralisé, donc pas d'avance de frais
- Garanties et dispositifs 100 % Santé, donc accès à des soins, lunettes et appareils sans reste à charge
- Réductions et tarifs préférentiels
- **Géolocalisation par l'espace adhérent**



## La téléconsultation par le groupe VYV

<p>Téléconsulter avec un médecin sans RDV, en quelques clics</p> <p><b>Téléconsulter</b></p>	<p>Trouvez votre lieu de vaccination près de chez vous avec Maiia</p> <p><b>Rechercher</b></p>	<p>Consulter toutes les informations de vos médicaments</p> <p><b>Consulter</b></p>
--	--	---

**Maiia 7/7**

16 millions d'adhérents en 2024

20 000 Professionnels de santé sur l'agenda Maiia & 60 000 rdvs/j

200 médecins en 24/7 accessibles en moins de 15'  
> Intégration dans les espaces adhérents de nos clients par SSO



# L' espace Adhèrent et remboursements



Site pour ordinateur et smartphone/tablettes

## BIENVENUE SUR VOTRE ESPACE ADHÉRENT !

Première connexion ?  
Remplissez ce formulaire pour activer votre espace.

Numéro de contrat\* ⓘ

Date de Naissance\*

Email\*

Confirmer l'email\*

Mot de passe\*\*

Confirmer le mot de passe\*\*

\*champs obligatoires

\*\*choisissez un mot de passe composé d'au moins 8 caractères dont : 1 minuscule, 1 majuscule, 1 chiffre et 1 caractère spécial.

CRÉER MON COMPTE

The screenshot displays the MNT user interface. At the top, there is a banner for 'SANTÉ MENSTRUELLE' with a link 'J'EN PROFITE'. Below this, the 'MON DERNIER REMBOURSEMENT' section shows a 100% reimbursement for a pharmacy visit on 03/02/2024. To the right, there are four service cards: 'Demander un remboursement santé', 'Télécharger ma Carte de Tiers Payant', 'Faire un devis MNT Garantie de Salaire', and 'Voir mes documents'. At the bottom, there are two service tiles: 'LOCALISEZ UN OPTICIEN' and 'PLATEFORME MAIIA'. The footer contains the 'GROUPE VYV' logo and the text 'Découvrez les métiers du Groupe VYV'.

Premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, le Groupe VYV agit pour que la santé soit accessible à tous. Il met en synergie ses trois métiers : assurance, soins et accompagnement, logement afin de proposer des solutions concrètes, innovantes et solidaires et avoir un impact positif sur la société.

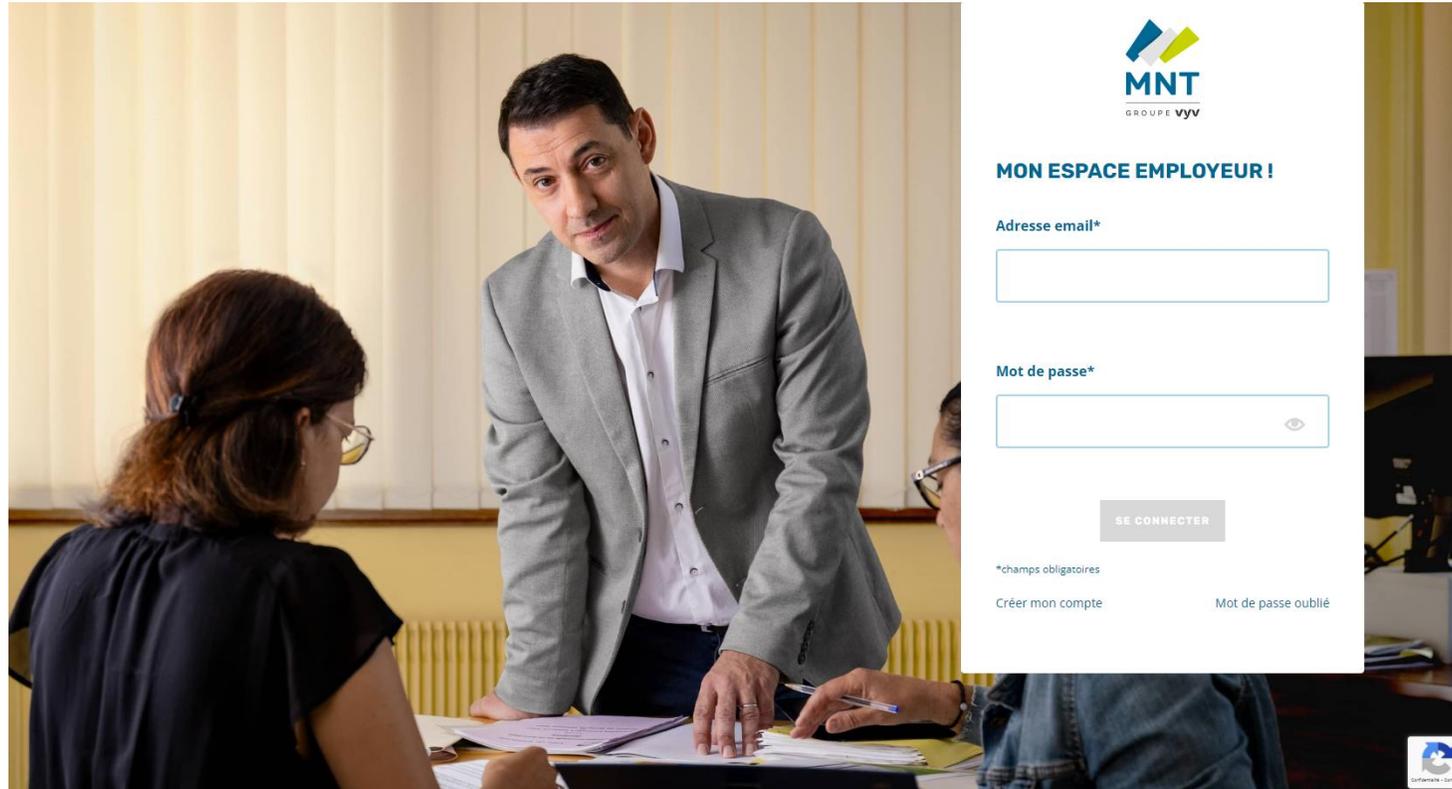


Soins  
et accompagnement



Logement

# L' espace Employeur



Adresse : <https://employeur.mnt.fr/connexion>

## L'ESPACE EMPLOYEUR SUR MNT.FR

### Les principales fonctionnalités :

Les services RH auront accès à un outil de gestion dématérialisé, disponible 24h/24 sur lequel ils pourront gérer en toute autonomie la convention de participation.

### Avec l'extranet RH, les services RH :

- Suivent les agents adhérents
- Réalisent toutes leurs différentes demandes

### Ce site de gestion est :

- Ouvert aux décideurs RH et gestionnaires
- Accessible sur authentification nominative

The screenshot displays the MNT.fr employer portal interface. At the top, there is a navigation bar with the MNT logo and contact information for Paris and Toulouse. Below this is a 'Tableau de Bord' (Dashboard) section with a banner for 'Mieux accompagnée pour veiller sur la santé de mes citoyens.' and a 'CONTACT' section with address and phone details. The main content area is divided into several sections: 'LES DERNIÈRES DEMANDES' (Recent Requests) and 'LES CONTRATS' (Contracts). Both sections contain tables with columns for request type, date, status, and actions. The 'LES DERNIÈRES DEMANDES' table has 5 rows, and the 'LES CONTRATS' table has 8 rows. At the bottom, there is a 'LES DERNIÈRES SOUSCRIPTIONS' (Recent Subscriptions) table with 8 rows.

ADHÉRENTS	TYPE DE DEMANDE	DATE DE RÉCEPTION	N° DE DEMANDE	ÉTAT DE LA DEMANDE	ACTION
NOM PRENOM	COMPLÈMENT DE DOSSIER Indemnités journalières	05/04/2024	7100005	EN COURS	...
NOM PRENOM	DÉPART DÉMISSION, FIN DE CONTRAT (SANTÉ) Vie du contrat	07/03/2024	7100004	EN COURS	...
NOM PRENOM	COMPLÈMENT DE DOSSIER Indemnités journalières	13/12/2023	7100003	EN COURS	...
NOM PRENOM	COMPLÈMENT DE DOSSIER Indemnités journalières	13/12/2023	7100002	EN COURS	...
NOM PRENOM	COMPLÈMENT DE DOSSIER Indemnités journalières	13/12/2023	7100001	EN COURS	...

CATÉGORIE DE CONTRAT	N° CONTRAT COLLECTIF	GROUPE D'ASSURÉ	DATE D'EFFET	MODE DE PAIEMENT	EFFECTIFS
SANTÉ	XXXXXX-XXX	XX-XXX	01/01/2019	Prélèvement bancaire	345
SANTÉ	XXXXXX-XXX	XX-XXX	01/07/1964	Prélèvement sur salaire	3452
SANTÉ	XXXXXX-XXX	XX-XXX	01/07/2017	Prélèvement bancaire	37
SANTÉ	XXXXXX-XXX	XX-XXX	01/07/2017	Prélèvement bancaire	123
SANTÉ	XXXXXX-XXX	XX-XXX	01/06/2006	Prélèvement sur salaire	134
SANTÉ	XXXXXX-XXX	XX-XXX	01/07/2017	Prélèvement bancaire	285
SANTÉ	XXXXXX-XXX	XX-XXX	01/07/1964	Prélèvement sur salaire	132
SANTÉ	XXXXXX-XXX	XX-XXX	01/07/1964	Prélèvement sur salaire	3

CATÉGORIE DE CONTRAT	MATRICULE	N° ADHÉSION	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'EFFET
SANTÉ	XXXXXXXX	XXXXXXXXXX	NOM PRENOM	01/01/1995	03/06/2024
SANTÉ	XXXXXXXX	XXXXXXXXXX	NOM PRENOM	01/01/1995	03/06/2024
SANTÉ	XXXXXXXX	XXXXXXXXXX	NOM PRENOM	01/01/1995	01/06/2024
SANTÉ	XXXXXXXX	XXXXXXXXXX	NOM PRENOM	01/01/1995	01/06/2024
SANTÉ	XXXXXXXX	XXXXXXXXXX	NOM PRENOM	01/01/1995	01/06/2024
SANTÉ	XXXXXXXX	XXXXXXXXXX	NOM PRENOM	01/01/1995	01/06/2024
SANTÉ	XXXXXXXX	XXXXXXXXXX	NOM PRENOM	01/01/1995	01/06/2024
SANTÉ	XXXXXXXX	XXXXXXXXXX	NOM PRENOM	01/01/1995	01/06/2024

# MNT

## L'ACTION SOCIALE, NOTRE ADN MUTUALISTE

**La solidarité est la raison d'être de la MNT.**

**Nous mettons à disposition de nos adhérents un fond d'action social**

### **Handicap / Dépendance**

- Aides exceptionnelles pour participer au financement d'un aménagement de domicile, de véhicule ou d'appareillage lié au handicap
- Plus de 150 000 euros versés ces 5 dernières années

### **Catastrophes naturelles**

- Aides exceptionnelles lors d'intempéries reconnues catastrophes naturelles
- 85 000 euros versés ces 5 dernières années

# En conclusion

## Pour la collectivité

- Dispositif piloté et accompagné par le CDG
- Mutualisation départementale
- Participation financière définit en fonction des moyens de chaque collectivité
- Renforcement de l'accès aux soins de vos agents
- Renforcement de l'attractivité et du service rendu aux usagers
- Webinaire et accompagnement sur l'extranet RH

## Pour les agents

- Choix entre 4 niveaux de garanties selon leurs besoins et ceux de leur famille
- Tarifs négociés
- Tiers payant généralisé
- Réseaux de professionnels de santé



**LIGNE EMPLOYEUR 0 980 980 210**

**LIGNE AGENTS 09 72 72 02 02**

(prix d'un appel local du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30)



**MAIL DEDIÉ AUX COLLECTIVITES**

**[conventionsantecdg66@mnt.fr](mailto:conventionsantecdg66@mnt.fr)**

**MAIL DEDIÉ AUX AGENTS**

**[Web-adh-d066@mnt.fr](mailto:Web-adh-d066@mnt.fr)**

**PRISE DE RDV AUPRÈS D'UN CONSEILLER**

**[www.mnt.fr/mon-agence](http://www.mnt.fr/mon-agence)**

